REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le douze avril, vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en cession ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

<u>Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, DURAND René, BRAUD Marie, MARTEL Caroline, TORCHEUX Frédéric, PINTO Miguel, MORISSEAU Christian, BON Erwan, PONCHON Marcel.</u>
Absent excusé : ROUX Vincent.

Madame MARTEL Caroline été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour:

- 🔖 Intégration du budget annexe assainissement au budget principal de la Commune ;
- 🖔 Installation des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes ;
- ♥ Vote des comptes administratifs 2020 ;
- Approbation des comptes de gestion 2020 ;
- ♦ Affectation des résultats 2020 ;
- ♦ Vote des subventions 2021 ;
- ♥ Vote des taux de taxes et des budgets primitifs 2021 ;
- ♥ Délibérations diverses (contrat de maintenance KODEN DESK copieur, convention épicerie WIFI4UE, CDC Andaine Passais modification des statuts, extension Natura 2000 bassin Andainette)
- 🔖 Questions diverses (organisation des bureaux de vote élections 2021, compte-rendu commission cadre de vie).

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, qui doit être évoqué en ouverture de séance.

Ils acceptent à l'unanimité.

I - LOCATION DES GARAGES - CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune loue 2 garages.

Le bail, renouvelable par tranches de 3 années, arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le propriétaire a souhaité rencontrer Madame le Maire pour lui faire part du montant des charges qu'il doit assumer, et qui ne sont pas couvertes par les recettes engendrées par les loyers appliqués (200 € par an). Il semble ne pas continuer à louer ses locaux.

De ce fait, Madame le Maire propose que la commune fasse part de son souhait de ne pas renouveler le bail de location, et de construire une extension à la salle des fêtes pour stocker les outils techniques et les fournitures de l'agent communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE NE PAS RENOUVELLER le bail de location des garages, dont la location se terminera de ce fait au 31 décembre 2021.
- D'AUTORISER Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le projet de construction d'un bâtiment communal de stockage (annexe salle des fêtes ?)
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

II - INTEGRATION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que comme évoqué avec les membres de la commission « Finances », puis le conseil municipal dans son ensemble, elle a sollicité les conseils de Monsieur HENAFF, Receveur Municipal de la Trésorerie de La Ferté-Macé, afin de connaître les possibilités d'intégration du budget annexe de l'assainissement, au budget principal de la commune.

Cette intégration est possible, étant entendu que la commune compte moins de 500 habitants.

Elle demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement, à la suppression du budget annexe de l'assainissement collectif, étant entendu que la commune compte moins de 500 habitants.

Les écritures propres au service assainissement seront intégrées, à compter du 1^{er} juillet 2021, au budget principal de la commune.

Conformément à l'article L. 2221-11 du Code Général des collectivités territoriales, un document annexe sera joint au budget et au compte administratif, pour présenter, article par article, les montants des dépenses et recettes affectées à ce service.

III – INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal avait retenu le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle Bernard Raison.

Retardé à cause du financement compliqué de l'opération, l'exécution des travaux avait été reportée à plusieurs reprises.

Madame le Maire rappelle que la Commune peut toujours prétendre à la subvention au titre de la DETR qui lui avait été accordée pour 80% du montant HT des travaux.

Elle présente à nouveau le devis de SOLESENS et demande l'autorisation au Conseil Municipal de le signer pour enfin lancer les démarches et les installations.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et unanimement, ACCEPTE le devis de l'entreprise SOLESENS d'un montant de 33 330 € HT soit 39 996 € TTC, CHARGE Madame le Maire de solliciter dès que possible un acompte à la subvention DETR de 80% notifiée pour ce projet et AUTORISE Madame le Maire à signer tous contrats et tous documents nécessaires (notamment avec l'entreprise ENEDIS).

IV - VOTE DESCOMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël DENIS, 1^{ER} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame RABLINEAU Jeannine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

V - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la comptabilité n'appelle aucune observation.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VI- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

La Conseil Municipal décidé l'affectation des résultats 2020 au BP 2021 :

VII - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les subventions validées par la commission Finances :

Le Conseil Municipal valide ces subventions à l'unanimité.

VIII – VOTE DES TAUX DES TAXES ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vote des taux des taxes

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales comme suit :

TAXE FONCIER BÂTI : 31,27 %TAXE FONCIER NON BÂTI : 10,43 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les taux.

Vote des budgets primitifs 2021

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets 2021 des budgets communaux, après validation de Monsieur HENAFF, receveur municipal. Ils les acceptent à l'unanimité.

IX - DELIBERATIONS DIVERSES

• Contrat de maintenance KODEN DESK copieur mairie

Madame le Maire présente les coûts du contrat de maintenance du copieur de la mairie.

Les conditions de cet engagement sont à revoir car le contrat arrive à échéance.

Le Conseil Municipal au vu des coûts, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre un terme au contrat.

• Convention épicerie WIFI 4UE

Le projet WIFI 4UE a été mis en place et l'ensemble des bornes ont pu être installées.

Une des bornes principales émet depuis la box internet de l'épicerie.

Il est conseillé de faire une convention avec l'exploitante, pour poser un cadre à cette entente.

Madame le Maire donne lecture du document.

Le Conseil Municipal accepte la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

• CDC Andaine – Passais: modification des statuts

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CDC Andaine-Passais, approuvée en Comité Syndical le 25/02/2021.

Elle donne lecture des statuts modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les statuts tels que présentés.

• Natura 2000 extension Bassin Andainette

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à donner leur avis sur la modification du périmètre RESEAU NATURA 2000 – Bassin de l'Andainette.

Elle porte les documents à la connaissance des conseillers municipaux, qui décident à l'unanimité d'accepter cette extension.

X - QUESTIONS DIVERSES

- Souvenir Français: restauration tombe LEGENTIL Jacky.
- Élections régionales et départementales 2021 : organisation des bureaux de vote.
- Compte-rendu de la commission cadre de vie.

Autres questions: NEANT

Séance terminée à 21h15.

Le Maire,